

Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement

Calgary (Alberta)



Population et données démographiques

Calgary comptait 1 486 050 habitants en 2018 et sa densité de population était de 291 résidents par kilomètre carré. Au total, 3 résidents sur 10 (30 %) étaient âgés de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées en Alberta (31 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Environ 3,0 % des résidents de Calgary faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion beaucoup plus faible que celles enregistrées en Alberta (6,5 %) et au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, plus de 1 résident sur 4 (29 %), une proportion considérablement plus élevée que celles observées en Alberta (21 %) et au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Calgary, près du quart (23 %) étaient des personnes immigrantes récentes (arrivées au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion semblable à celle observée en Alberta (25 %), mais supérieure à celle enregistrée au Canada (16 %). La proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible à Calgary (34 %) était nettement plus élevée que celles observées en Alberta (23 %) et dans l'ensemble du Canada (22 %).

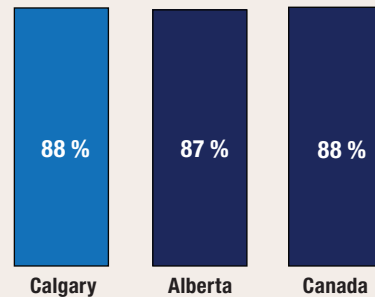


Calgary (Alberta)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, parmi les résidents de Calgary âgés de 25 à 64 ans, 7 sur 10 (69,6 %) avaient achevé des études postsecondaires, environ 1 sur 5 (22,3 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et moins de 1 sur 10 (8,1 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

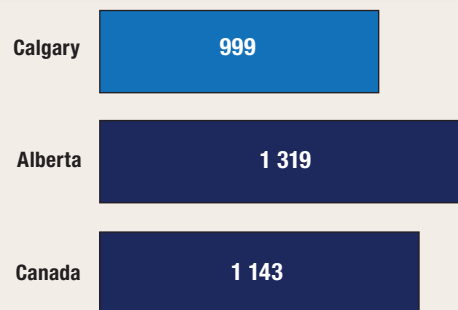
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

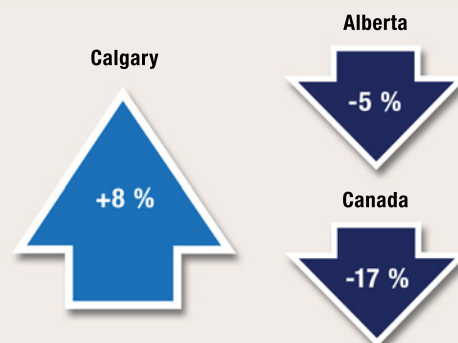
* valeur significativement différente de l'estimation pour Calgary ($p < 0,05$)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



En 2018, le taux de chômage à Calgary (7,7 %) était supérieur à ceux affichés par l'Alberta (6,6 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Calgary s'est chiffré à 63 830 \$ en 2017, soit un revenu un peu supérieur à celui des ménages résidant en Alberta (62 950 \$), mais beaucoup plus élevé que celui noté au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu à Calgary (14 %) était semblable à celui de l'Alberta (13 %), mais légèrement moins élevé que celui du Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,6 personnes par ménage à Calgary en 2016, un nombre semblable à ceux observés en Alberta (2,6) et au Canada (2,4). La plupart (73 %) des ménages résidant à Calgary étaient propriétaires de leur logement, ce qui correspond aux pourcentages observés en Alberta (72 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Calgary, un peu plus de 1 ménage sur 5 (22 %) était dans cette situation, une proportion semblable à celles observées en Alberta (21 %) et au Canada (24 %). Une faible proportion (4,2 %) des logements privés occupés à Calgary nécessitaient des réparations majeures, ce qui est une proportion légèrement inférieure à celles de l'Alberta (5,7 %) et du Canada (6,5 %). Environ 1 famille sur 7 (14 %) résidant à Calgary était monoparentale, une proportion semblable à celles observées en Alberta (14 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 2 911 le nombre de sans-abri vivant à Calgary.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Calgary âgés de 15 ans et plus, près de 2 sur 5 (38 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion semblable à celle observée en Alberta (35 %) et à celle enregistrée dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- La moitié (52 %) des résidents de Calgary se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion semblable à celles observées en Alberta (52 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Calgary étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (36 % par rapport à 63 %), situation qui était comparable à celles observées en Alberta et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Environ 1 résident de Calgary sur 4 (24 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion semblable à celles de l'Alberta (24 %) et de l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Au total, 1 résident de Calgary sur 6 (17 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion significativement inférieure à celles observées en Alberta (21 %) et dans les provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 13 % des résidents de Calgary ont été victimes de discrimination, une proportion significativement plus faible que celle observée en Alberta (16 %), mais équivalente à celle notée dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 12 % des résidents de Calgary ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion significativement inférieure à celles observées en Alberta (17 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- La grande majorité (73 %) des résidents de Calgary croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion semblable à celles enregistrées en Alberta (72 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (93 %) des résidents de Calgary ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui est significativement plus élevé que les proportions observées en Alberta (89 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2014, 62 000^F incidents violents ont été autodéclarés par des résidents de Calgary âgés de 15 ans et plus, ce qui représente un taux de 54^E incidents pour 1 000 habitants. Ce taux était significativement plus faible que ceux enregistrés en Alberta (79) et dans les provinces du Canada (76).
- En 2018, 4,9 % des résidents de Calgary ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, une proportion semblable à celles observées en Alberta (5,0 %) et dans les provinces du Canada (4,4 %).
- Plus de 1 résident de Calgary sur 4 (27 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion qui ne différait pas de façon significative de la proportion observée en Alberta (25 %), mais qui était significativement plus élevée que celle enregistrée dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À Calgary, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (40 % par rapport à 15 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Calgary qui ont subi un comportement sexuel non désiré en public, 1 sur 6 (17 %) a déclaré que l'incident le plus grave s'est produit dans les transports en commun, une proportion significativement supérieure à celles observées en Alberta (11 %) et dans les provinces du Canada (11 %).
 - À titre de référence, en 2016, le taux d'utilisation du transport en commun comme principal moyen de transport à Calgary (14 %) était plus élevé qu'en Alberta (10 %) et que dans l'ensemble du Canada (12 %).
 - ▶ En 2018, parmi les résidents de Calgary qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, la moitié (52 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident; cette proportion est équivalente à celles observées en Alberta (51 %) et dans les provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Calgary a déclaré un taux de criminalité global de 6 176 affaires pour 100 000 habitants, soit 28 % de moins qu'en Alberta (8 607), mais 13 % de plus qu'au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a augmenté de 8 % à Calgary, alors que des baisses ont été observées en Alberta (-5 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Calgary a augmenté de 5 % de 2017 à 2018, principalement en raison de la hausse des introductions par effraction, des infractions contre l'administration de la justice et des vols qualifiés. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a augmenté de 4 % à Calgary, alors que ce taux est demeuré pratiquement inchangé en Alberta (une hausse de moins de 1 %) et a diminué au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Calgary a déclaré 4 342 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur de 20 % à celui enregistré en Alberta (5 435), mais supérieur de 30 % à celui observé au Canada (3 339).
- Crimes autodéclarés : Pour 1 000 ménages vivant à Calgary, 160 crimes contre les biens (y compris l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) ont été déclarés en 2014. Ce taux n'était pas significativement différent de celui observé en Alberta (177) et de celui enregistré dans les provinces du Canada (143).

Crimes violents

- En 2018, la police de Calgary a déclaré 999 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux moins élevé qu'en Alberta (1 319 ou -24 %) et moins élevé que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou -13 %).
 - ▶ La moitié des victimes de crimes violents à Calgary (50 %), en Alberta (53 %) et au Canada (53 %) étaient de sexe féminin.
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents a augmenté de 16 % à Calgary, alors que ce taux a diminué en Alberta (-14 %) et au Canada (-14 %).
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents perpétrés à Calgary a diminué de 13 %, le même recul ayant été observé en Alberta (-13 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Calgary, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont augmenté dans une plus grande mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (+24 % par rapport à +16 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était légèrement supérieur à Calgary (5,3 affaires pour 100 000 habitants), comparativement à l'Alberta (4,8) et au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Calgary est demeuré pratiquement inchangé (une augmentation de moins de 1 %), alors que des hausses importantes ont été enregistrées en Alberta (+42 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Calgary a déclaré 323 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 20 % de moins qu'en Alberta (401). Le même taux de victimes de cette forme de violence a été observé au Canada (323).
- La grande majorité (73 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Calgary étaient de sexe féminin, une proportion inférieure à celles observées en Alberta (78 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 2,1 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Calgary sont survenues entre des partenaires de même sexe, une proportion semblable à celle enregistrée en Alberta (2,2 %), mais inférieure à celle observée au Canada (3,4 %).

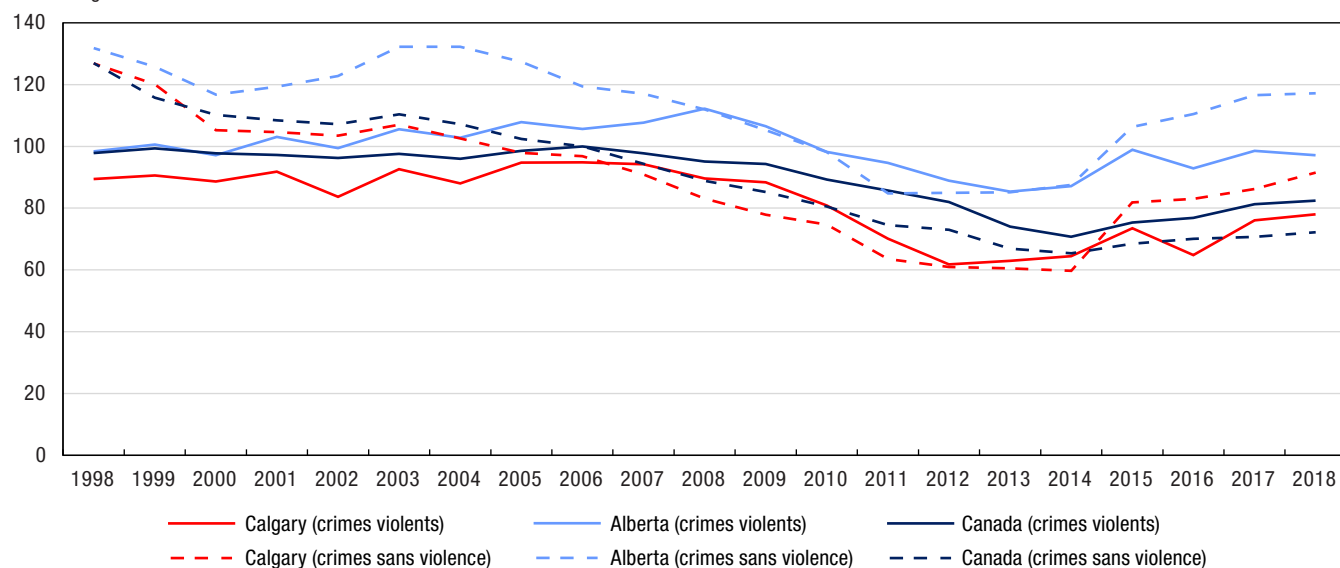
Homicides

- En 2018, Calgary a enregistré 20 homicides, ce qui correspond à un taux de 1,33 pour 100 000 habitants. Ce taux est légèrement inférieur à ceux notés en Alberta (1,88) et au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Calgary, 4 victimes sur 20 (20 %) étaient de sexe féminin, une proportion plus faible que celles enregistrées en Alberta (25 %) et au Canada (25 %).
- Le nombre de victimes d'homicides survenus à Calgary a diminué, pour passer de 34 victimes en 2008 à 20 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Calgary, Alberta et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



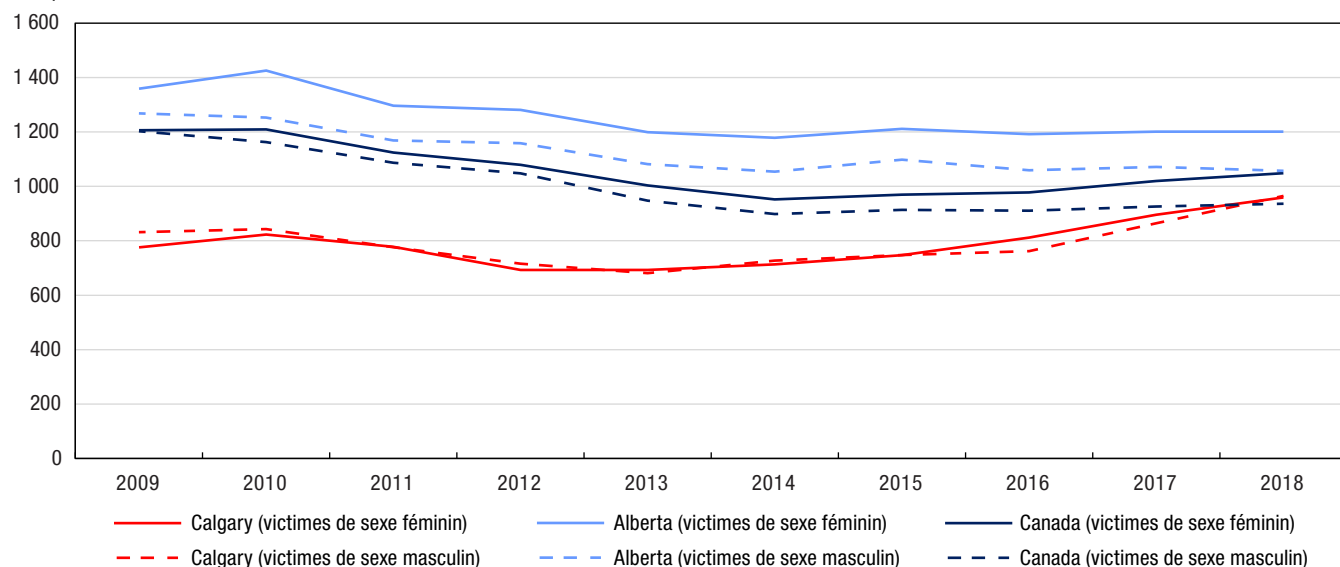
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Calgary, Alberta et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

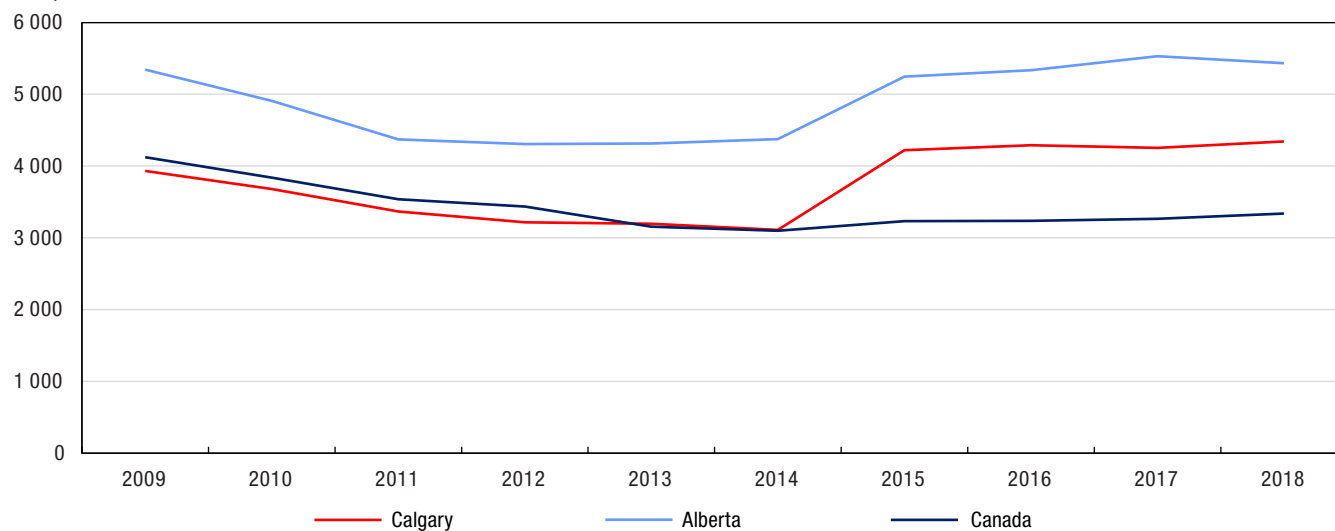


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Calgary, Alberta et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Calgary, Alberta et Canada, 2018

Type d'infraction	Calgary	Alberta	Canada	Différence en pourcentage entre Calgary et l'Alberta	Différence en pourcentage entre Calgary et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	6 176	8 607	5 488	-28	13
Total des crimes violents	999	1 319	1 143	-24	-13
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	3	4	-20	-42
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	81	104	101	-23	-20
Voies de fait ²	653	799	649	-18	0,6
Autres crimes violents	264	413	389	-36	-32
Total des crimes contre les biens	4 342	5 435	3 339	-20	30
Introduction par effraction	708	738	431	-4	64
Vol ³	2 594	2 785	1 720	-7	51
Fraude	424	583	402	-27	6
Méfait ⁴	476	1 070	699	-56	-32
Autres crimes contre les biens	141	258	86	-46	63
Total des autres infractions au Code criminel	835	1 853	1 006	-55	-17
Total des délits de la route prévus au Code criminel	168	412	339	-59	-50
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	111	268	178	-59	-38
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	8	19	12	-57	-33
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	0,9	0,5	0,7	75	38
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0,2	0,3	-100	-100
Autres délits de la route prévus au Code criminel	49	125	148	-61	-67
Total des infractions relatives aux drogues	108	246	225	-56	-52
Total des infractions aux autres lois fédérales	41	43	70	-6	-42
Total — ensemble des infractions	6 494	9 308	6 123	-30	6

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.

2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).

4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.

5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.

7. Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Calgary, Alberta et Canada, 2018

Type d'infraction	Calgary		Alberta		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	959	965	1 201	1 057	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	0,9	4	1	5	2	6
Homicide	0,5	2	0,9	3	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0	0,1	0	0,1	0,3	0,3
Tentative de meurtre	0,4	2	0,5	2	1	3
Infractions sexuelles	144	15	184	20	170	23
Agression sexuelle	128	13	147	15	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0,5	0,1	0,9	0,2	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	5	0,8	4	0,5	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	123	12	143	14	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	16	2	37	6	36	7
Voies de fait	601	697	769	786	613	644
Voies de fait	591	656	756	736	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	2	7	11	22	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	133	234	153	239	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	455	414	592	475	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	8	37	9	43	10	48
Autres voies de fait	2	4	3	6	4	7
Autres crimes violents	213	248	248	246	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	2	6	4	8	2	6
Vol qualifié	46	125	36	91	31	75
Séquestration ou enlèvement	13	4	20	5	15	3
Traite des personnes ³	0,3	0,1	0,5	0,1	1	0 ⁰
Extorsion	8	11	5	8	6	9
Harcèlement criminel	38	12	37	10	53	17
Menaces	71	78	103	109	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	20	9	29	10	22	9
Distribution non consensuelle d'images intimes	7	1	6	1	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	0	0	0,4	0	1	0,1
Autres crimes violents	8	3	6	3	10	8
Total des délits de la route	1	4	4	6	16	21
Délits de la route causant la mort	0	0,1	0,4	0,7	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	1	3	4	5	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	0	0	0,1	0,1	9	12

0⁰ valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.

2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.

3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).

4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.

5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3

Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Calgary, Alberta et Canada, 2018

Type d'infraction	Calgary		Alberta		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	82 356	5 494	344 085	7 989	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	65 085	4 342	234 076	5 435	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	10 612	708	31 807	738	159 812	431
Possession de biens volés ¹	1 888	126	9 925	230	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	8 093	540	23 507	546	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	1 390	93	4 008	93	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	29 396	1 961	92 448	2 146	531 312	1 434
Fraude	5 788	386	22 096	513	129 409	349
Vol d'identité	145	10	724	17	3 745	10
Fraude d'identité	425	28	2 281	53	15 839	43
Méfait ²	7 128	476	46 081	1 070	259 064	699
Crime d'incendie	220	15	1 199	28	8 000	22
Total des autres infractions	12 513	835	79 822	1 853	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	487	32	2 914	68	16 610	45
Pornographie juvénile ³	174	12	518	12	5 843	16
Prostitution ⁴	1	0,1	8	0,2	110	0,3
Terrorisme	3	0,2	14	0,3	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	806	54	16 021	372	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	10 306	688	55 478	1 288	226 864	612
Autres infractions	736	49	4 869	113	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	2 523	168	17 745	412	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	1 659	111	11 528	268	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	120	8	805	19	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	14	0,9	23	0,5	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0	0	9	0,2	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	730	49	5 380	125	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	1 623	108	10 580	246	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	612	41	1 862	43	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	0	0	2	0 ^s	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	68	5	426	10	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	544	36	1 434	33	21 149	57

0^o valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

- Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.
- Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.
- Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du *Code criminel* en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.
- Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.
- Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
- Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
- Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui est entré en vigueur en 2018.
- Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Calgary, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	10 231	860	-1	51 920	4 363	-7	68 344	5 743	-6
2009	10 581	865	0,6	48 135	3 934	-10	65 362	5 342	-7
2010	10 684	858	-0,8	45 843	3 682	-6	62 391	5 011	-6
2011	10 330	815	-5	42 656	3 365	-9	58 854	4 643	-7
2012	9 707	744	-9	41 926	3 215	-4	57 156	4 383	-6
2013	9 769	719	-3	43 385	3 195	-0,6	58 748	4 326	-1
2014	10 531	752	5	43 568	3 111	-3	59 879	4 276	-1
2015	11 292	791	5	60 235	4 221	36	76 705	5 375	26
2016	11 971	824	4	62 320	4 290	2	80 410	5 535	3
2017	13 483	915	11	62 647	4 253	-0,9	83 804	5 690	3
2018	14 979	999	9	65 085	4 342	2	92 577	6 176	9
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	46	16	...	25	-0,5	...	35	8	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).